

CONSEIL MUNICIPAL N°8
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020

Présents : MM. NICOLAS, LOBET, DUFOUR, MME DENIZOT, M. PUIRAVEAU, MME FOURNIER, MM. LANCAU, MERLIN, MMES ROLLIN-JOBERT, CHASSIER, VOURIOT-THUZET, DUMONT, MM. CELESTIN, LALLEMAND, MMES DUPREY, EGEA, M. PREVOTAT.

Représentés : MME COMBARET représentée par M. LOBET
M. MARGUERON représenté par M. PREVOTAT

Secrétaire de Séance : M. LOBET René

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean François NICOLAS, Maire.

Rappel de l'ordre du jour

- | | |
|--|---|
| 1. Procès verbal de la séance précédente | 8. Domaine et patrimoine : mise à disposition du terrain de football communal de THURY |
| 2. Actes accomplis par le Maire dans le cadre de la délégation L. 2121-22 du CGCT | 9. Intercommunalité : signature d'une convention de remboursement |
| 3. Finances locales : décision budgétaire modificative | 10. Intercommunalité : rapport d'activités 2019 |
| 4. Personnel communal : création d'emplois non permanents selon les nécessités de services | 11. Vœux et motions : changement des horaires de La Poste |
| 5. Domaine et patrimoine : SMEMAC : mandat de travaux de la rue du 11 Novembre 1918 : validation du programme de travaux et du chiffrage | 12. Vœux et motions : appel des 36000 maires de France : constat des maires, élus oubliés de France |
| 6. Domaine et patrimoine : dénomination d'un chemin à la Forge | 13. Questions et communications diverses |
| 7. Domaine et patrimoine : mise à jour de la longueur de voirie communale | |

Procès verbal de la séance précédente :

Adopté à l'unanimité

Actes accomplis par le Maire dans le cadre de la délégation L. 2121-22 du CGCT :

Période du 19 novembre au 16 décembre 2020 :

Décision n°14 du 24 novembre 2020 : Marchés publics : travaux de remplacement des huisseries maison des associations

Décision n°15 du 7 décembre 2020 : Domaine et patrimoine : convention d'occupation précaire à Grandvaux

Décision n°16 du 8 décembre 2020 : Finances locales : tarifs municipaux 2021 : tarifs généraux

Décision n°17 du 8 décembre 2020 : Finances locales : tarifs municipaux 2021 : tarifs du cimetière

Décision n°18 du 8 décembre 2020 : Finances locales : tarifs municipaux 2021 : tarifs de la salle des fêtes

Décision n°19 du 14 décembre 2020 : Marché public : travaux de mise en sécurité du Puits Hottinguer – ailes latérales - modification n°1.

Dont acte

Finances locales : décision budgétaire modificative :

Néant

Personnel communal : création d'emplois non permanents selon les nécessités de services :

Il est nécessaire de recruter trois agents contractuels pour accroissement temporaire d'activité concernant :

- l'entretien de la salle des fêtes,
- Le recensement des logements vacants,
- La réorganisation des concessions du cimetière.

Monsieur le maire propose :

- la création d'un emploi non permanent, en CDD pour la salle des fêtes : à compter du 1er janvier au 30 juin 2021 inclus, au grade d'adjoint technique, catégorie C, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 6h30.
- la création d'un emploi non permanent, en CDD pour les logements vacants : du 4 janvier au 29 janvier inclus, au grade d'adjoint administratif, catégorie C, à temps complet.
- création d'un emploi non permanent, en CDD pour le cimetière : à compter du 18 janvier au 18 mars 2021 inclus, au grade d'adjoint administratif, catégorie C, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 15h.

La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut 353 du grade de recrutement et les crédits correspondants seront inscrits au budget

Adopté à l'unanimité

Domaine et patrimoine : SMEMAC : mandat de travaux de la rue du 11 Novembre 1918 : validation du programme de travaux et du chiffrage :

Par délibération n°88 du 21/10/2020, le conseil a approuvé le mandatement du SMEMAC pour la réalisation des travaux d'eaux pluviales rue du 11 Novembre.

Il convient désormais d'approuver le programme de travaux et le chiffrage présenté par le SMEMAC à savoir : la reprise de canalisations, la pose de regards de branchements, le raccordement de la conduite pluviale, la pose de tampons à chaque habitation, la réfection de regards avec pose de rehausses. L'ensemble de ces travaux s'élève à 76 440 € HT.

Il est proposé au conseil municipal d'accepter les travaux énoncés dans le rapport ci-dessus pour un montant de 76 440 € HT et dit que la somme sera inscrite à l'opération n°13 – Eaux pluviales.

Adopté à l'unanimité

Domaine et patrimoine : dénomination d'un chemin à la Forge :

Il appartient au conseil municipal de délibérer sur la dénomination des rues, places publiques et des bâtiments publics.

Aussi, le chemin rural à La Forge (chemin du RD 973 à la lagune, accès chez Monsieur DELOST) a été goudronné et doit maintenant être inscrit dans le tableau de classement des voies communales.

Pour ce faire, il convient de lui attribuer une dénomination. Il est proposé de nommer le chemin rural à La Forge « chemin de la Petite Plaine ».

Adopté à l'unanimité

Domaine et patrimoine : mise à jour de la longueur de voirie communale :

La dernière mise à jour du tableau de classement des voies communales a permis d'identifier 40 920 mètres de voies communales et 28 751 mètres de chemins ruraux.

Suite au choix de la dénomination du chemin rural à la Forge, Monsieur le maire propose d'intégrer le « chemin de la Petite Plaine » à la voirie communale pour 120 mètres (VC 41).

Il est demandé d'approuver la modification du métrage de la voirie communale, à savoir, 40 920 mètres + 120 mètres, soit un total de 41 040 mètres (la longueur de chemin ruraux reste inchangée, soit un total de 28 751 mètres).

Adopté à l'unanimité

Domaine et patrimoine : mise à disposition du terrain de football communal de THURY :

En raison de la remise en état du terrain de football, l'« EJSE » ne peut s'entraîner pendant la saison 2020/2021.

Monsieur le maire propose de passer une convention avec la Commune de THURY pour la mise à disposition de leur terrain de football.

Les principaux points de la convention sont les suivants :

- la mise à disposition concerne le terrain de football et des vestiaires,
- l'association disposera d'un jeu de clés,
- la Commune d'EPINAC aura à sa charge les frais d'eau, d'électricité et d'assurance,
- la convention s'appliquera pour la saison 2020/2021.

Monsieur le maire demande au conseil d'approuver la convention telle que présentée dans l'exposé qui précède, et de l'autoriser à signer ladite convention, ainsi que tout document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

Intercommunalité : signature d'une convention de remboursement :

Suite à une erreur de calcul, la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan (CCGAM) doit rembourser à la Commune un trop perçu d'allocations compensatrices (AC) qui s'élève à 26 400 €.

L'AC 2020 a été diminuée de 4 400 €. Pour les 22 000 € restant à rembourser, il est proposé de passer une convention de remboursement dont les principaux points sont les suivants :

- versement de 5 280 € / an,
- étalement sur cinq années, de 2020 à 2024.

Il est proposé au conseil d'accepter les termes de la convention, la recette sera imputée au budget de la Commune au compte 70 876. Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer la convention et tous les documents s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

Intercommunalité : rapport d'activités 2019 :

Conformément à l'article L5211-39 du CGCT, Monsieur le maire donne communication aux membres du conseil municipal du rapport d'activités 2019 de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan.

Dont acte

Vœux et motions : changement des horaires de La Poste :

Par courrier du 01/10/2020, La Poste a proposé 2 solutions afin de changer l'amplitude d'ouverture de l'agence d'EPINAC.

Le conseil avait proposé une 3^{ème} solution, à savoir, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30, et le samedi de 9h30 à 12h. Cette proposition a été refusée par la direction de La Poste par courrier le 7/12/2020.

Afin que les modalités d'ouverture paraissent en adéquation avec les besoins de la population, le conseil municipal souhaite maintenir une plage d'ouverture le samedi matin. Il est proposé de formuler une nouvelle proposition à La Poste, et de retenir leur solution n°2 :

- de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 le lundi, mardi, mercredi et vendredi,
- de 9h à 12h le jeudi et le samedi.

Adopté à l'unanimité

Vœux et motions : appel des 36000 maires de France : constat des maires, élus oubliés de France :

Trois maires d'Indre-et-Loire sont à l'initiative d'un appel aux 36 000 maires de France. Ceux-ci revendiquent une vraie reconnaissance du rôle du Maire dans la gouvernance nationale et souhaitent un État partenaire et non pas systématiquement contraignant.

Ils demandent l'organisation des « États généraux des Maires de France » pour acter l'étape 1 du processus de changement.

Monsieur le maire fait lecture de l'appel des maires d'Indre-et-Loire.

Monsieur le maire propose de soutenir l'appel et de pouvoir signer la pétition en ligne.

Adopté à l'unanimité

Questions et communications diverses :

- ◆ M. NICOLAS fait part au conseil :
 - **Réunions :**
 - Ateliers du 18/12/20 concernant l'espace de vie sociale porté par le CPIE de Collonges la Madeleine et aidé par la CAF.
 - Conseil de surveillance de l'hôpital d'AUTUN le 17/12/20.
 - Le 14/12/20, visite du collège avec les membres du conservatoire de musique et son directeur. Examen de l'installation de l'école de musique au collège et à l'école primaire.
 - Organisation du calendrier des manifestations 2021 le 11/01/21 à 18h30.
 - Visite du Puits Hottinguer le 20/12/20 à 11h et avec la DRAC le 07/01/21.
 - **COVID :**
 - point information avec infographie.
 - **CCGAM :**
 - proposition d'arrêté communale concernant le transfert des pouvoirs de police administrative à la CCGAM.
 - **Appui aux territoires :**
 - Notre Commune a été retenue pour le programme « Petites Villes de demain ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h56.

La Secrétaire de Séance,

Le Maire,

René LOBET

Jean François NICOLAS